

Engagement de l'entreprise

L'Univers des 4 pattes s'engage lors de ses prestations à :

- Ne jamais être accompagné au domicile du client par une tierce personne
- Ne jamais remettre les clefs du domicile de ses clients à une tierce personne
- Rester discrète sur les informations concernant ses clients
- Respecter la propriété de ses clients et n'utiliser que les affaires concernant l'animal gardé
- Veillez au bien-être, à l'hygiène, à la santé et à la sécurité de l'animal
- Amener l'animal chez le vétérinaire si besoin et d'informer les propriétaire sur l'état de santé de celui-ci
- Apporter à l'animal confié l'affection et l'attention nécessaire

Engagement des clients

Les clients s'engagent à :

- Fournir le matériel nécessaire (laisse, harnais, nourriture, eau, litière, médicaments, etc)
- Fournir le carnet de santé à jour en cas de problème
- Fournir un double de clef qui leur sera rendu à la fin de la prestation

Qualifications

L'Univers des 4 pattes intervient avec des animaux dit " de compagnie " (chiens, chats) et déclare détenir tous les agréments obligatoire pour exercer à titre professionnel :

- BEPA élevage canin et félin (équivalent ACACED) détenu en 2016

La prestataire à également un diplôme en Éducation Comportementaliste Canin

Assurance

L'Univers des 4 pattes est également assurer responsabilité civile professionnelle

Délai de rétractation :

Conformément à la loi *Hamon n° 2014-344* du *17 Mars 2014*, les clients disposent d'un délai de rétractation de 14 jours à la signature de l'engagement. Dans le cas où la prestation est effectuée dans un délai inférieur à 14 jours à partir de la signature du contrat, il est convenu que les clients ne feront pas usage de ce droit.